



COMMUNE DU VAL DE LA HAYE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 3 juin 2025

L'an deux mil vingt-quatre neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ETAIENT PRÉSENTS : Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame ZAÏA Fatiha, Monsieur BOEDARD Thierry, Madame Valérie TOCQUEVILLE, Madame TAFFOREAU Aurélie, Monsieur HELLO Guillaume, Monsieur Pascal BOYERE, Monsieur MOTTE Alain, Madame HUET Véronique

MEMBRES REPRESENTES :

Madame BOULANGER Claire donne pouvoir à Monsieur CARTIER Patrice

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOEDARD Thierry

DATE DE CONVOCATION : 28 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE : 28 mai 2025

Maire a ouvert la séance avec les fils d’actualités :

LES NOUVEAUX MOBILIERS :

Le nouveau mobilier est arrivé à l’inter-val vendredi dernier. Le Maire adresse les remerciements aux élus ainsi qu’aux bénévoles d’avoir aidé à la décharge et au déballage.

Les nouveaux mobiliers sont plus ergonomiques et plus faciles à manier.

Le maire informe l’assemblée que des housses en lycra vont embellir les mange debout,

LA SCENE

Le rideau de la nouvelle scène est rénové bénévolement par Madame Micheline SENEAL, qui a trouvé une idée ingénieuse afin de le rendre facilement décrochable ou maniable

Le maire a rappelé que les fournitures sont à la charge de la mairie

LACHEVEMENT DU PROJET « LE PARCOURS PATRIMOINE »

Le parcours patrimoine qui sera inauguré en septembre 2025 en présence de Monsieur Bertrand Bellanger, Président du Département, financeur du projet, est installé cette semaine.

CONCOURS VILLAGE FLEURI :

Le Maire annonce que la Commission environnement a décidé de reconcourir pour le village fleuri dans le but de décrocher la deuxième fleur.

Les remerciements sont adressés à Mme Marie LESOBRE, pour la constitution du dossier, qui a mis en avant des nouveaux éléments plus accrocheurs comme :

- Le jardin partagé
- Parcours patrimoine
- Jardin pédagogique...)
- MAM biosourcé ;

LA BARQUE : « LA VAUDESIEENNE »

La barque baptisée la vaudésienne qui a été trouvée pour donner suite à une annonce sur Leboncoin. est arrivée et a subi une rénovation de peinture par les agents. Cette barque vient de Paimpol (Bretagne) dont le vendeur a proposé de la livrer au Val de la Haye et la sérigraphie a été réalisé et posée par un Vaudésien que nous remercions pour sa participation et son esprit citoyen.

REOUVERTURE DE PINGOUIN

On se réjouit la réouverture de pingouin désormais appelé : « Bar des clubs » le nouveau propriétaire propose du tapas, PMU, boîte aux lettres. Lors de l'aménagement, Ils ont demandé l'autorisation d'occupation du domaine public.

INFORMATIONS SUR LES DECES

En marge de la suggestion de Madame Tocqueville, désormais, chaque décès d'un habitant fera l'objet d'un courriel d'information à tous les élus, afin que chacun puisse agir en conséquence. Le secrétariat, de son côté mettra à jour la liste des aînés.

FÊTE DU VILLAGE « VILLAGE EN FÊTE »

L'Echo vaudésien, l'association organisatrice du feu de st Jean, recherche des palettes.

De son côté, Mr MOTTE va trouver un autre bénévole pour étoffer son équipe.

GOUPIL :

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents du service technique, on va munir de crochet d'attelage à la voiture électrique GOUPIL afin de pouvoir installer la tonne à eau qui permettra une facilité d'arrosage des végétaux.

Avant de délibérer les sujets énoncés dans l'ordre du jour, le Maire passe à la lecture des lettres de remerciements.

2025-21 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L2343-1 et2 et D2343-1 à D.2

Vu Le compte de gestion transmis par le receveur avant le 1er juin 2025, comme la loi en fait l'obligation

Considérant que l'exécution du budget relatif à l'exercice 2024 a été réalisée par la Trésorerie de Mesnil-Esnard/Grand Quevilly et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

DELIBERE

Article 1 : Adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024, et dont les écritures sont conformes et celles du compte administratif pour le même exercice

Le Maire est sorti de la salle avant que l'assemblée délibérante vote le compte administratif

2025-22 : VOTE DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, quand le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Patrice CARTIER, premier adjoint au maire en charge des finances.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 présentant les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat 2024	Résultat cumulé 2024
Investissement	-76 262	- 94 159,27	- 170 418, 44	271 834,63
Fonctionnement	302 305,03	139 948,04	442 253,07	

Article 1 : Adopte à l'unanimité le compte d'administratif exercice 2024, Considérant la nécessité de couvrir le déficit d'investissement par l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement

Article 2 : Décide de l'affectation des résultats suivante :

Libellé	Montant
(1) Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	442 253,07
Résultat d'investissement au 31/12/2024	-170 418,44
Solde des restes à réaliser 2024	0,00
(2) Affectation au compte (c1068) pour couverture du déficit d'investissement	170 418,44
(1-2) Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2025 (ligne 002)	271 834,63
Déficit d'investissement à reporter au budget 2025 (ligne 001)	170 418,44

2025-23 : NOUVEAU TARIF DE LA GARDERIE

Avant de délibérer, le Maire expose les coûts réels de la garderie et l'aide aux devoirs et en conclut que les dépenses sont plus importantes que les recettes :

En conséquence, le Maire propose de maintenir les vacations à 2,50€. Avec ce prix, il n'y aura pas d'effondrement de recette.

Cependant les forfaits garderie passent à 15 vacations (matin ou soir) pour un montant de 35€ et. Et pour 30 vacations (matin ou soir) pour un montant de 70€.

Il a été dit que les parents apprécient le service « aide aux devoirs » offert par mairie, pendant le temps de la garderie.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 18 juin 2018

Vu la délibération du 11 juin 2024

Considérant qu'il est important de faciliter la compréhension des tarifs en tenant compte des coûts réels ainsi que la fréquentation de la garderie

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 : Applique à partir de septembre 2025, la nouvelle tarification ci-dessous :

Formules	Tarifs
Vacation matin ou vacation soir	2,50 €
Forfait 15 vacances	35 €
Forfait 30 vacances	70 €

QUESTIONS DIVERSES

SANTÉ PUBLIQUE ET CANICULE.

La campagne est à faire avant le 15 septembre 2025. Les commerçants peuvent être des canaux de communication. On peut également utiliser le présentoir à la mairie.

La Métropole a proposé la prise en charge de l'entretien de la piste du stade Jean Adret de Sotteville-les ROUEN

Vu qu'en administration, silence vaut consentement, l'assemblée délibérante a préféré acter en compte rendu, que lors d'une discussion autour de la table, la commune n'approuve pas cette mesure et s'oppose à cette demande.

ARBRES ABATTUS

Les arbres abattus en bord de Seine sont uniquement ceux qui ont des termites, de la vrillette et qui représentent un risque dangereux pour la population (présenté lors d'une réunion publique).

CHATS ERRANTS :

La stérilisation est en retard, Mme LESOBRE s'occupe de la convention avec le vétérinaire de Duclair, un trappeur et sollicite les élus pour l'aider dans cette mission.

EGLISE DU VAL DE LA HAYE

Vu avec le Père DELAVENNE, Sachant que l'église est un bâtiment public appartenant à la commune, désormais, le Maire exige à être informé pour toutes les mouvements d'actifs. A titre d'illustration, l'Orgue offert à la paroisse.

Après les questions autour de la table, le Maire propose si le public a des questions.

TRAVAUX EN COURS

La commune plantera 3 à 4 piquets rue des champs pour identifier des végétaux avant l'intervention d'entretien de celle-ci.

Prochain conseil : 23 septembre 2025

Séance levée à 20h20